

PROCÉDURE D'EMPRUNT DES VERRES RÉUTILISABLES

Afin de s'assurer du retour des verres et permettre ainsi leur réutilisation par d'autres, il est essentiel de suivre les consignes indiquées ci-dessous. Il est de votre responsabilité de ramener le même nombre de verres empruntés.

Merci de votre collaboration!

Bonnes pratiques

- Informer les utilisateurs que le verre est prêté et doit être ramené à la fin de l'activité.
- Utiliser la caisse de transport comme caisse de dépôt pour le retour des verres.
- S'assurer que les verres ramenés soient bien vides et prévoir un contenant pour les liquides.
- Utiliser les affiches (imprimés ou coroplast) en les installant stratégiquement. ***** les affiches à imprimer sont [disponibles en ligne](#)**
- Faire une tournée finale du site de l'événement pour s'assurer que des verres n'ont pas été abandonnés par terre et, si possible, jeter un œil rapide dans les poubelles et bacs de récupération.

Équipements requis

- Verres réutilisables
- Affiches de retour des verres
- Compteuses à verres



Étapes

Pour plus d'information
Thierry Archambault-Laliberté
conseiller en développement durable
Direction des services administratifs
thierry.archambault.laliberte@cegeptr.qc.ca
819 376-1721, poste 2207

